

## DECISION

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération approuvée par l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 15 février 2018 approuvant la conclusion d'avenants de prolongation des conventions d'occupation temporaire du domaine public constitutives de droits réels consenties au profit de la société GALLOO PLASTICS sur le Port de Halluin.

### Décide :

De donner délégation de signature spéciale à Mme Florie MORTIER, Responsable Juridique des Ports de Lille, à l'effet de signer et accomplir les formalités se rapportant à l'avenant aux conventions d'occupation du Domaine Public, référencées "A1710" et "A2209", détenues par la société GALLOO PLASTICS.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 23 janvier 2020



**Philippe HOURDAIN**